

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 20 décembre 2023

**modifiant l'arrêté du 4 septembre 2023 portant nomination
au Bureau Central de Tarification**

NOR : ECOT2334162A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;
Vu l'arrêté du 4 septembre 2023 portant nomination au Bureau Central de Tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre titulaire du Bureau Central de Tarification lorsqu'elle statue en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L.215-1 et L.215-2 du code des assurances, en qualité de représentante des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Véronique VANNIER (Groupama) en remplacement de Mme Laurence NOURY (Groupama).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 décembre 2023

Pour le ministre et par délégation :
Le Sous-directeur des assurances,

M. LANDAIS